
L'INEVITABILITE DES INTERVENTIONS HUMANITAIRES? L'INFLUENCE DE LA SOCIETE INTERNATIONALE SUR LES CONFLITS

ARE HUMANITARIAN INTERVENTIONS INEVITABLE? INTERNATIONAL SOCIETY'S INFLUENCE ON CONFLICTS

INTERVENÇÕES HUMANITÁRIAS SÃO INEVITÁVEIS? A INFLUÊNCIA DA SOCIEDADE INTERNACIONAL SOBRE OS CONFLITOS

DOI: <http://dx.doi.org/10.5380/cg.v9i1.70237>

Felipe Costa Lima¹

Résumé

Les critiques aux interventions humanitaires se sont renforcées pendant les dernières décennies, car l'équilibre entre la souveraineté et la possibilité d'interventions au sein de la Société Internationale (SI) reste difficile. L'établissement d'une « lumière verte » aux interventions pour quelque situation prétendue humanitaire fournirait un chemin libre à l'impérialisme des grandes puissances ; toutefois, une « lumière rouge² » ayant pour conséquence l'impossibilité d'interventions dans toutes les situations serait un argument absurde, puisqu'il existe des situations d'urgences humanitaires réelles. La recherche des meilleurs paramètres d'une « lumière jaune » constitue, ainsi, un profond défi, vu les difficultés quant à l'établissement de limites juridiques et politiques de l'intervention humanitaire. Néanmoins, nous ne pouvons pas envisager cette « lumière jaune » sans comprendre que l'absence de neutralité de la SI vis-à-vis des interventions humanitaires semble être un mythe hégémonique positiviste. Ainsi, l'objectif principal de cet article se révèle la démonstration de la présence de la SI avant, pendant et après les conflits, notamment à travers les politiques néolibérales/néocoloniales. Afin d'atteindre cette finalité, la Théorie Critique et l'Économie Politique Internationale (EPI) s'avèrent fondamentales, ainsi que la relation étroite entre les domaines du Droit International (DI) et des Relations Internationales (RI). Sur la base de ces préceptes méthodologiques, nous montrerons cette absence de neutralité en analysant, par exemple, les interventions humanitaires en Bosnie-Herzégovine et au Timor-Leste. Le résultat principal de cette recherche démontre l'application de politiques néocoloniales en arrière-plan par la SI et le DI.

Mots-clés: Néocolonialisme; Néolibéralisme; Droit International; Hégémonie; Interventions humanitaires.

Abstract

Criticism on humanitarian interventions has been increasing in recent decades, as the balance between sovereignty and interventions within International Society (IS) remains difficult. The establishment of a 'green light' for interventions for any so-called humanitarian situation would provide a free path to the imperialism of the great powers; however, a 'red light' resulting in the impossibility of interventions in all situations would be an absurd argument, since there are situations of real humanitarian emergencies. Searching for the best parameters of a 'yellow light' is thus a serious challenge, owing to the difficulties in establishing the legal and political boundaries of a humanitarian response. Nevertheless, we cannot envisage this 'yellow light' without comprehending that the absence of neutrality of the IS as concerns humanitarian interventions seems to be a positivist hegemonic myth. Therefore, the foremost objective of this article is to demonstrate the presence of international society before, during and after conflicts, particularly through neoliberal/neocolonial policies. To achieve this goal, Critical Theory and International Political Economy (IPE) will be essential, as well as the

¹ Doutorando em Direito Internacional na Université de Strasbourg, França, e Doutorando em Relações Internacionais na Pontifícia Universidade Católica de Minas Gerais (PUC-Minas). ORCID: <https://orcid.org/0000-0001-6390-3950>. E-mail: felipecostalimas@gmail.com.

² Article 2[7] de la Charte des Nations Unies.

intrinsic relation between International Law and International Relations' scopes of knowledge. Based on these methodological precepts, we will highlight this lack of neutrality by analyzing the humanitarian interventions in Bosnia and Herzegovina and in Timor-Leste. The utmost result of this research highlights neo-colonial policies in DI's background.

Keywords: Neocolonialism; Neoliberalism; International Law; Hegemony; Humanitarian Interventions.

Resumo

As críticas às intervenções humanitárias têm aumentado nas últimas décadas, uma vez que o equilíbrio entre soberania e a possibilidade de intervenções no seio da Sociedade Internacional (SI) permanece complicado. O estabelecimento de um "sinal verde" para intervenções em quaisquer situações ditas humanitárias daria intensificar o imperialismo das grandes potências; entretanto, um "sinal vermelho", resultando na impossibilidade de intervenções em todas as situações, seria um argumento absurdo, visto que existem situações de emergências humanitárias reais. A busca pelos melhores parâmetros de uma "luz amarela" é, portanto, um sério desafio, dadas as dificuldades em estabelecer os limites legais e políticos das respostas humanitárias. No entanto, não podemos conceber essa "luz amarela" sem entender que a ausência de neutralidade da SI em relação às intervenções humanitárias parece ser, na verdade, um mito hegemônico positivista. Desse modo, o objetivo mais importante deste artigo é demonstrar a presença da sociedade internacional antes, durante e depois dos conflitos, principalmente por meio de políticas neoliberais/neocoloniais. Para atingir esse objetivo, a Teoria Crítica e a Economia Política Internacional (EPI) serão fundamentais, assim como a estreita relação entre os campos de conhecimento do Direito Internacional (DI) e das Relações Internacionais (RI). Com base nesses preceitos metodológicos, destacaremos essa falta de neutralidade a partir da análise das intervenções humanitárias na Bósnia-Herzegovina e no Timor-Leste. O principal resultado desta pesquisa demonstra a presença de políticas neocoloniais no contexto do DI.

Palavras-chave: Neocolonialismo; Neoliberalismo; Direito Internacional; Hegemonia; Intervenções Humanitárias.

1. INTRODUCTION³

D'abord, nous mettrons en évidence la méthodologie la plus essentielle utilisée dans cet article, c'est-à-dire, la théorie critique du droit et des relations internationales. La théorie critique rétablit le lien avec la grande tradition philosophique, notamment hégélienne, face à la rationalisation envahissante des sciences sociales, mettant en place une sorte de controverse permanente avec le positivisme et sa « rationalité en soi », étant donné que, au nom de l'imposition de la rationalité, ce type de science établi un type de domination politique déterminée et non-avouée (BIANCHI, 2016; BUTLER, 2011; CARTY., 1991; CHIMNI, 2008; HIRSHC, 1975; KOSKENNIEMI, 2008; MARKS, 2008; ORFORD, 2003; PAHUJA, 2004). Selon Karl Polanyi (2000), la séparation historique promue par le positivisme entre des contextes politiques et économiques serait nécessaire pour éviter que des gouvernements populaires autour du monde ne puissent influencer l'économie mondiale de manière décisive (notamment l'étalon-or régnant pendant l'hégémonie britannique du XIXème siècle et au début du XXème siècle).

³ Cette introduction méthodologique est base sur celle de l'article COSTA LIMA, F. Le droit international néolibéral: les contributions du contenu et des sources du DI au néocolonialisme. *Conjuntura Global*, v. 8, n. 2, p. 23–40, 13 nov. 2019.

En effet, le contexte de l'époque demandait que le marché auto-régulé ait besoin d'une uniformité institutionnelle afin de s'étendre à l'échelle du monde. Compte tenu de cela, l'économie de marché est devenue un idéal grandiloquent avec une signification complètement stable (POLANYI, 2000). Dans ce cadre, ce type d'approche tend à risquer de maintenir des pratiques sociales qui reproduisent seulement les formes dominantes de l'activité sociale, ces dernières établissant un caractère illégitime à n'importe quelles autres formes de compréhension de la « réalité ». Par conséquent, la naturalisation de la réalité et la méconnaissance de la détermination sociale de ces théories imposent une soumission sans réserve à la domination. Cela s'applique à la maxime sur laquelle « la connaissance c'est le pouvoir ». Enfin, les théories positivistes établissaient des caractéristiques dépersonnalisées et idéologiques à la « réalité » (CARTY, 1991; MARKS, 2008).

Afin de nous concentrer sur les prémisses de la théorie critique de l'École de Francfort, il est opportun de souligner l'importance des héritages conceptuels marxistes qui ont influencés cette dernière (COSTA LIMA, 2019). Entre autres, la critique de l'idéalisme constitue une des plus essentielles contributions de Marx et Engels pour l'appréhension de concepts significatifs de la modernité (MARKS, 2008), surtout le processus d'aliénation provoqué par l'idéalisme (KOSKENNIEMI, 2008). À cet égard, dans l'ouvrage *l'Idéologie allemande*, Marx et Engels (1999) mettent en relief l'objectif des classes dominantes, c'est-à-dire, de transformer leurs intérêts particuliers en des intérêts universels.

De surcroît, la conception matérialiste a été une conséquence et aussi une cause de la critique de l'idéalisme. S'agissant de ce concept, l'histoire doit être comprise en termes matérialistes (MARX, 2011), étant donné que les modes de production spécifique d'une période historique et des relations de production associées sont cruciales pour la compréhension du développement humain.

Encore par rapport à cette conception, Antonio Gramsci soutient que, d'abord, les processus de production ne sont pas isolés de la réalité, puisqu'ils sont historiquement construits et déterminés socialement. Ainsi, les développements de la structure et de la superstructure se produisent réciproquement à travers la relation dialectique des facteurs économiques et socioculturels, respectivement. De ceci, l'ensemble complexe, contradictoire et discordant de la superstructure est le reflet des relations sociales de production (GRAMSCI, 1982; MORTON, 2007).

De ce fait, le passage d'une structure à une superstructure intervient à partir du moment où une idéologie particulière devient universelle et hégémonique. Cependant, même si elle atteint l'hégémonie, les relations dialectiques ne cessent jamais, de sorte que les forces pro et contre-hégémoniques influencent continuellement la conformation de la structure et de la superstructure, dans une construction sociale constante (GRAMSCI, 1982). La superstructure a une certaine autonomie par rapport à la structure, puisque c'est au niveau idéologique que les hommes prennent conscience du monde économique. Ainsi, « il est possible de comprendre théoriquement comment

les relations sociales régressives et exploratoires de production continuent à persister en raison d'idéologies favorables » (MORTON, 2007, p. 96, notre traduction)⁴.

La dialectique marxienne se révèle aussi un des héritages les plus essentiels, car celle-ci fournit une perspective de changement constant dans les relations humaines. Concernant le concept susmentionné, celui-ci suppose une vision globale du réel, afin de clarifier les éléments sociaux distincts comme liés à la même réalité. Cette méthode permet la révolution du status quo, en vertu de la compréhension du monde comme le résultat de la praxis humaine (CARTY, 1991; KOSKENNIEMI, 2008; MARKS, 2008).

Enfin, le dernier concept à être appréhendé est la vision de totalité marxienne qui est centrale pour comprendre les dimensions globales du capitalisme et, par conséquent, formuler une critique de l'impérialisme. Ce concept propose que les productions matérielles et intellectuelles des nations individuelles soient transformées en universelles, en imposant l'interdépendance économique comme un facteur immuable. En raison de cela, la considération du monde dans son ensemble comme une dynamique entière semble indispensable, la méconnaissance de ladite dynamique pouvant en effet instaurer une compréhension fragmentée et fétichiste de la réalité.

Lesdits héritages introduits ci-avant sont les bases fondamentales du projet de la théorie critique. À ce propos, cette conception cherche à surmonter la conscience réifiée par rapport aux idéaux grandiloquents de la société bourgeoise et du projet libéral (la liberté, la justice, l'égalité, les droits de l'homme) (MARKS, 2008). De plus, cette théorie est caractérisée par une certaine complexité, dans la mesure où elle est directement liée au temps et à l'espace, afin de transcender les caractéristiques de l'ordre existant et de problématiser les processus de changement dans plusieurs sphères, telles que les relations sociales, le pouvoir et les institutions (COX, 1981; COX; SCHECHTER, 2002).

À partir de ces héritages, cette école de pensée met en évidence trois propositions capitales qui permettent de fonder son analyse du développement du droit international: l'impossibilité de séparation de l'objet du sujet, la contestation du status quo et la recherche d'une conception subjective/historique de la vérité (BUTLER, 2011). Compte tenu de ces arguments, dès ce moment nous pouvons mettre l'accent sur l'Économie Politique Internationale (EPI), étant donné son importance dans cet article.

Vis-à-vis de l'EPI, nous pouvons affirmer que cette méthode d'analyse est aussi basée sur les héritages marxien. Une des thématiques centrales des auteurs d'inspirations marxiennes qui étudient les relations internationales est le dépassement de la scission entre l'économie et la politique. En ce sens, vu l'importance des concepts de domination et d'hégémonie, il s'avère presque impossible de les comprendre sans mettre l'accent sur ses causes et conséquences aux niveaux nationaux et internationaux. C'est pourquoi, la reproduction des relations sociales capitalistes et le

⁴ Texte original: *'Possible to theoretically understand how regressive or exploitative social relations of production may still persist because of supportive ideologies'*.

processus d'exploitation présupposent la séparation formelle entre la politique et l'économie, de manière à « cacher » ses profondes interdépendances (VIGEVANI et al., 2011).

En opposition à ces théories dominantes, Vigevani et al. (2011) met en relief que la contribution du marxisme réside dans l'introduction de la question économique en tant que facteur explicatif non seulement des relations de pouvoir, mais aussi des relations entre les États du système international, afin de comprendre la structure et la dynamique de celui-ci. Enfin, il existe une intense relation d'interaction entre les sphères économiques et politiques; ainsi, seulement une réflexion qui n'exclut pas la variable économique pour l'étude de la politique, et vice versa, est capable de comprendre le système international dans son ensemble.

Il est important d'affirmer que cette étude de l'interaction réciproque et dynamique dans les relations internationales entre l'accumulation de la richesse et la poursuite de la puissance est allée au-delà du marxisme. Toutefois, quoique nous reconnaissons l'importance des courants théoriques orthodoxes réalistes, surtout Stephan Krasner (1976) et Robert Gilpin (1975; 2001), ainsi que libérales, plus particulièrement Joseph Nye et Robert Keohane (2001), nous utiliserons notamment dans cet article le courant théorique marxiste susmentionné et la nouvelle économie politique internationale (NEPI). À propos de la NEPI, elle est née en réaction à l'école orthodoxe en relations internationales, c'est-à-dire, l'école néoréaliste et l'institutionnalisme néolibérale (synthèse néo-néo). Dans ce contexte, à partir d'une approche hétérodoxe ainsi que profondément multidisciplinaire (à savoir science politique, économie, sociologie, anthropologie, droit, histoire), la NEPI met l'accent sur d'autres contextes essentiels, en particulier l'émergence d'une diplomatie économique, les changements de la géographie globale et les finances mondiales (PAQUIN, 2009).

En outre, il s'avère indispensable de mettre en évidence deux grands acteurs de cette théorie hétérodoxe, à savoir Susan Strange (1996; 1997) et Robert Cox. Alors que le premier adopte une approche réaliste non centré sur les États mais sur l'ensemble des acteurs internationaux, le second adopte une ligne de pensée néogramscienne, c'est-à-dire liée aux classes dominantes et à la façon dont elle acquiert son pouvoir hégémonique (PAQUIN, 2009).

Aussi, cette introduction méthodologique est indispensable pour la compréhension des processus extrêmement complexes de la réalité internationale, spécialement les relations dialectiques entre la structure néolibérale, les interventions humanitaires (néocolonialisme) et le droit international.

Dans ce contexte, d'abord, nous mettrons l'accent sur la présence de la société internationale avant et pendant les conflits (2); puis, nous aborderons cette présence après lesdits conflits, avant tout par des politiques néolibérales (3). Il est indispensable de souligner que, ayant compris que ces conflits sont directement influencés par la société susmentionnée, nous pourrions peut-être comprendre que les arguments d'un choix binaire, entre « une intervention inhumaine ou l'une inaction inhumaine » (ORFORD, 2003), sont profondément inopportuns.

2. LA PRÉSENCE DE LA SOCIÉTÉ INTERNATIONALE AVANT ET PENDANT LES CONFLITS

Deux explications sont fondamentales pour comprendre le choix des interventions humanitaires comme un exemple central de l'utilisation du droit international pour justifier l'impérialisme. D'abord, ces interventions constituent les exemples contemporains les plus dominants vis-à-vis d'interventions directes de quelques États sur les territoires d'autres. De plus, des relations étroites existent entre le néolibéralisme et les interventions humanitaires d'aujourd'hui.

Donc, selon notre argument, le néolibéralisme constitue une des causes essentielles à l'éclatement de conflits à l'échelle mondiale. De ce fait, la société internationale est présente avant les conflits. En outre, pendant les conflits, des rhétoriques dichotomes analogues à celles de la période coloniale sont mises en place afin de justifier des interventions militaires, même lorsque le droit international n'est pas respecté. Par ailleurs, après les conflits, les politiques néolibérales imposent une sorte d'instabilité perpétuelle aux pays reconstruits.

Les conflits entre les théories positivistes et les théories critiques semblent également être présents au sein du contexte des interventions humanitaires. S'agissant des théories positivistes, les approches solidaristes et pluralistes⁵ sont essentielles, étant donné que ces deux théories affirment l'existence d'éléments partagés par la communauté internationale, surtout des valeurs, des règles et des institutions. Cependant, tandis que les pluralistes assurent l'impossibilité du droit international à surmonter les particularités locales et nationales (ainsi, les interventions ne seraient pas encouragées), les solidaristes mettent en relief le fait que les droits des individus sont plus importants que les droits des États (en ce sens, les interventions sont non seulement possibles, mais aussi cruciales) (BUTLER, 2011; ORFORD, 2003; PAHUJA, 2004).

Selon la théorie solidariste, il s'agit d'une situation nécessitant une décision immédiate d'intervention ou non. Comme il n'y a pas d'accord juridiquement contraignant entre les États pour permettre une intervention humanitaire, on soutient que l'intervention humanitaire est fondée sur la manière de penser de l'État. Il ne serait pas nécessaire de justifier l'intervention humanitaire «à moins que les États soient supposés être souverains et avoir droit à l'immunité contre toute ingérence extérieure»(...). Par conséquent, beaucoup de théories actuelles sur le sujet de l'intervention humanitaire visent à trouver des raisons suffisantes pour maintenir ou abandonner l'étatisme. De l'avis des solidaristes, soutenir ou abandonner les propriétés de l'étatisme, c'est-à-dire les principes de la souveraineté et de la non-intervention, commence le processus de changement ou de passage d'une étape à l'autre. Essentiellement, l'explication pour le faire est fondée sur la

⁵ Ces deux approches sont considérées comme positivistes par la théorie critique du droit, compte tenu des trois caractéristiques déjà mentionnées à l'introduction de ce mémoire : La séparation entre des contextes interdépendants (comme la politique et l'économie), l'absence de contestation du status quo et le manque de pensées subjectives de la réalité.

rhétorique morale, comme intervenir pour protéger les droits de la personne (BUTLER, 2011, p. 73, notre traduction)⁶.

En conséquence, la militarisation des conflits est devenue désormais une norme acceptable dans la gestion des interventions humanitaires. Toutefois, on identifie principalement trois controverses importantes à cette militarisation. La première serait l'existence d'une urgence humanitaire suprême, c'est-à-dire, le caractère immédiat (une oppression extraordinaire) et le danger imminent pour les populations concernées (la société internationale est devenue la gardienne des droits de l'homme dans le monde). Ainsi, il semble qu'il existe uniquement un choix binaire qui serait la possibilité ou non d'une intervention. Cette situation se révèle inquiétante, sous prétexte que l'intervention humanitaire est rendue comme l'unique option possible, en excluant la nécessité d'une prévention active. Ainsi, c'est la pratique de l'intervention humanitaire militaire, pas de la prévention, qui signifie l'engagement moral de la société internationale à promouvoir les droits de l'homme dans le monde (BUTLER, 2011; ORFORD, 2003; THOMAS, 2003).

Concernant la deuxième controverse, cette approche se caractérise par une légitimation de l'ordre existant. En ce sens, l'ordre établi n'est pas contesté. Sont ainsi délaissés et relayés au second plan un certain nombre d'éléments d'analyse tels que l'influence de l'héritage colonial ou de certains modèles économiques sur les conflits. La conséquence directe de cela est la troisième controverse, c'est-à-dire, la séparation de l'économie et de la politique. Dès lors, alors que le comportement économique du marché libre est compris comme hautement rationnel, la politique est retenue comme un environnement plus irrationnel (BIANCHI, 2016; CARTY, 1991; CARTY, 2008; KOSKENNIEMI, 2008; MARKS, 2008), donc l'ingérence se révèle efficace dans quelques circonstances spécifiques (BUTLER, 2011; ORFORD, 2003).

Il est opportun de souligner que les trois caractéristiques susmentionnées sont parmi les causes les plus importantes de la promotion de deux mythes traditionnels à l'encontre desdites interventions. D'abord, l'orthodoxie dominante affirme que les crises commencent en vertu d'un barbarisme préexistant dans les sociétés qui subissent ces interventions. En affirmant cela, il s'agit d'oublier ou du moins de minimiser l'héritage impérialiste antérieur à ces interventions (des ramifications politiques, économiques et sociales souvent dévastatrices). Par ailleurs, les restructurations économiques après les interventions (des programmes d'ajustement structurel, des

⁶ Texte original: 'According to solidarist theorising, it is a situation requiring an immediate decision on whether or not to intervene. Since there is no legally binding agreement among states to permit humanitarian intervention, it is argued that humanitarian intervention is grounded in the statist manner of thinking. There would be no need to justify humanitarian intervention 'unless states were assumed to be sovereign and entitled to immunity from external interference' (...) Consequently, much current theorising on the subject of humanitarian intervention is about finding good enough reasons to maintain or abandon statism. In the solidarists' view, upholding or abandoning the properties of statism, that is, the principles of sovereignty and non-intervention, begins the process of change or, of moving from one stage to another. Essentially, the explanation for doing so is grounded in moral rhetoric, such as intervening to protect human rights'.

« thérapies de choc », l'établissement de la démocratie formelle et de l'État de droit) sont perçues comme bénéfiques pour les États dans lesquels la société internationale intervient (ORFORD, 2003).

Sur cette base, nous pouvons alors problématiser ces deux théories positivistes, notamment la théorie solidariste, à travers la théorie critique. En premier lieu, il y a de nombreuses circonstances qui sont déterminantes afin de comprendre l'éclosion d'un conflit, en particulier économiques et politiques, ainsi que la question ethnique. Ainsi, l'approche solidariste ne permet peut-être pas réellement l'explication des conflits quant à leurs origines et à la possibilité de les prévenir (BUTLER, 2011; ORFORD, 2003).

Vis-à-vis de ces circonstances déterminantes, le droit international joue un rôle central, au nom de son instrumentalisation au fil de l'histoire pour justifier la domination impérialiste, soit par le droit international colonial (ANGHIE, 2006; MANGA, 2010), soit par le droit international néolibéral (BUTLER, 2011; CARTY, A., 1991; CARTY, ANTHONY, 2008; MARKS, 2008; ORFORD, 2003; THOMAS, 2003).

3. LA PRÉSENCE DE LA SOCIÉTÉ INTERNATIONALE APRÈS LES CONFLITS

Nous comprenons qu'il y a peu de prévention, et rares sont les analyses des autres influences et contextes qui expliquent les conflits, avant que ceux-ci ne se produisent. Ensuite, une fois les conflits éclatés, choisir entre une intervention inhumaine et une inaction inhumaine est perçu comme l'unique possibilité pour défendre les droits de l'homme des populations concernées (ORFORD, 2003). Enfin, après les conflits, deux chemins sont normalement poursuivis : soit le total abandon après l'intervention, soit l'introduction des dynamiques socioéconomiques dominantes au niveau global, de nos jours plutôt libéraux, qui vient créer des conditions défavorables pour les populations subordonnées (BUTLER, 2011; ORFORD, 2003). Finalement, nous atteignons, dans les deux situations, une « instabilité perpétuelle » générée par le fait d'une non prise en compte des racines et des causes du conflit dans sa gestion. Le conflit ne pouvant donc pas être résolu à la racine.

Afin de corroborer les critiques susmentionnées de l'approche dominante des interventions humanitaires, c'est-à-dire, l'approche solidariste, nous allons maintenant faire l'analyse de deux interventions: les interventions en Bosnie-Herzégovine et au Timor-Leste. À partir de ces études, il semble que nous pourrions envisager plus clairement l'influence de la société internationale par rapport aux conflits à l'échelle du monde.

L'ouvrage de Orford (2003) nous donne la source la plus importante pour identifier d'autres intérêts stratégiques orchestrés dans les interventions humanitaires, notamment à travers les analyses des interventions de la société internationale après les conflits en Bosnie-Herzégovine et au Timor-Leste (3.1). Dans les deux cas, cette gouvernance internationale a adopté le rôle d'administrateur du territoire après les interventions militaires, afin d'appliquer un projet spécifique

de développement. À partir de ces deux exemples pratiques, nous pourrions analyser l'instrumentalisation du droit international et du discours humanitaire pour justifier des interventions humanitaires (3.2).

3.1. LE CONFLIT EN BOSNIE-HERZÉGOVINE ET AU TIMOR-LESTE

En ce qui concerne la Bosnie-Herzégovine, le haut représentant du Conseil d'Implémentation de la Paix (un groupe ad hoc composé par 55 pays et organisations), Paddy Ashdown, a imposé des lois rédigées par des acteurs internationaux qui ont été rejetées antérieurement par des organes étatiques et des entités démocratiquement élues par la population de ce pays. Afin d'implémenter la paix sur le terrain, ledit représentant avait des pouvoirs pour interdire des partis politiques et rejeter des fonctionnaires élus considérés obstructifs à l'approbation de ces lois (ORFORD, 2003).

Ainsi, ce représentant a même exprimé que les politiciens élus n'avaient pas le droit de rejeter la législation économique radicale (la thérapie de choc néolibérale) imposée par la communauté internationale:

Les lois concernant la réforme économique et le développement sont essentiels et doivent être adoptées n'importe comment. Au cas où cela ne se produit pas, vous pouvez être sûr que je n'hésiterai pas à exercer mes pouvoirs (...) les investisseurs, en particulier ceux de l'étranger, cherchent la sécurité, la primauté du droit et le respect des droits de l'homme (ASHDOWN *apud* ORFORD, 2003, p. 143, notre traduction)⁷.

De surcroît, encore selon Ashdown (*apud* ORFORD, 2003), si les lois ne se conformaient pas aux prescriptions de la politique internationale en matière de priorités fiscales et de privatisation des services, le FMI, la Banque Mondiale et l'Union Européenne s'en iraient tout simplement de ce pays. En ce sens, la plupart des institutions internationales impliquées dans l'administration transitoire ont affirmé l'incapacité des peuples des Balkans à faire face à la démocratie, dans la mesure où les Bosniaques seraient incapables de gérer la concurrence électorale.

Par conséquent, le discours d'Ashdown reflète une réalité politique extraordinaire, c'est-à-dire l'autorité illimitée d'une mission internationale pour surmonter toutes les institutions démocratiques d'un État membre souverain des Nations Unies. Dans ce cas, le Bureau du Haut Représentant (BHR) avait concrètement un pouvoir impérial sur ce pays; il y avait même une croyance presque évangélique sur la possibilité d'un progrès imposé par au-dessus (KNAUS ; MARTIN, 2003), vu qu' « il incomberait au BHR d'intervenir, à contrecœur, pour imposer une réforme et supprimer les obstacles - y compris, à l'occasion, des politiciens qui résistent à la réforme

⁷ Texte original: *'The laws concerning economic reform and development are essential, and they simply have to be passed. In case this does not happen, you can be sure that I will not hesitate to exercise my powers (...) investors, particularly those from abroad, look for security, the rule of law, and respect for human rights'*.

(...) Plus vous réformerez, moins je devrai. Moins vous vous reformerez, plus je devrai » (ASHDOWN apud KNAUS ; MARTIN, 2003, p. 61, notre traduction)⁸.

Vis-à-vis de la reconstruction du Timor-Leste, ce pays a été traumatisé par plusieurs vagues de dépossession, d'abord par la colonisation portugaise du XVIII^e siècle, puis par l'occupation japonaise pendant la Seconde Guerre Mondiale et finalement par l'invasion de l'Indonésie en 1975. Selon Orford, l'administration de cet État par des institutions internationales dans la période post-intervention (l'ONU et la BM) n'a pas vraiment changé ces approches de confiscation, en raison des politiques de limitation des emplois dans le secteur public, l'ouverture aux investissements internationaux et la vitesse d'insertion dans le marché économique global, même si celui-ci était un des pays les plus pauvres de la région. Ainsi, cet État est devenu un paradis pour les investisseurs internationaux, sans sérieusement tenir compte des intérêts du peuple du Timor. Qui plus est, d'une manière similaire à l'administration de la Bosnie-Herzégovine, le représentant de l'ONU par rapport à l'administration du Timor-Leste (Sergio Vieira de Mello) était responsable de tous les aspects de la vie nationale, y compris le pouvoir d'imposition, de suspension et de réjection des lois (ORFORD, 2003). De ce fait, la structure juridique de l'administration de cet État ressemblait en effet au système d'une monarchie absolutiste, car l'Administrateur transitoire jouissait de tous les pouvoirs du gouvernement entre ses mains (BENZING, 2005).

Encore selon l'avis d'Orford, pendant ce temps-là, l'administration internationale de ce territoire a instrumentalisé une rhétorique d'approche charitable. Néanmoins, le capital international a profité profondément de cette intervention. Par exemple, plusieurs entreprises australiennes ont obtenu de grands contrats profitables avec l'administration transitoire de ce pays. Ainsi, le Timor-Leste était obligé d'honorer des contrats à long terme dans lesquels il n'avait que peu de pouvoir de négociation. Donc, la charité est aussi un terme très problématique pour caractériser le financement international du Timor-Leste. Étant donné que la plupart des principaux donateurs au Timor-Leste ont fourni à l'Indonésie d'importantes quantités d'armements, de financement et de couverture diplomatique pour son invasion et l'occupation de ce pays, cette « charité » est considérée comme un début de réparation très modeste (ORFORD, 2003).

En conclusion, il semble difficile qu'un gouvernement fondé sur l'état de droit puisse être réalisé, si l'agent de la communauté internationale gouverne avec une sorte « d'autocratie bienveillante » (CHESTERMAN, 2005) ou se prévaut d'instruments néocolonialistes. Ainsi, l'intervention de la société internationale n'a pas comme unique but de faire cesser les guerres et d'aider à la reconstruction des structures et institutions d'un État, mais aussi d'amener les pays étrangers à accepter les valeurs libérales, démocrates et humanitaires (BENZING, 2005) occidentales.

⁸ Texte original: *'It would be incumbent upon the OHR to step in, reluctantly, to impose reform and remove obstacles—including, on occasion, politicians who resist reform. (...) The more you reform, the less I will have to. The less you reform, the more I will have to.'*

3.2. L'INSTRUMENTALISATION DU DROIT INTERNATIONAL ET DU DISCOURS HUMANITAIRE POUR JUSTIFIER DES INTERVENTIONS HUMANITAIRES

La reprise de l'argument, selon lequel le droit international d'aujourd'hui révèle formellement et matériellement les héritages impérialistes du passé, est essentiel afin de comprendre les interventions humanitaires actuelles, notamment depuis les années 1990. La théorie de guerre juste de Vitória⁹ a été adaptée au fil de l'histoire pour assurer l'exploitation coloniale et, aujourd'hui, pour justifier le combat du terrorisme international (ANGHIE, 2006; MANGA, 2010).

À partir d'une autre perspective, le concept de guerre juste a justifié le colonialisme antérieur et, aujourd'hui, ce concept a été adapté pour expliquer la nécessité des interventions humanitaires. En outre, selon notre argumentaire, les intérêts stratégiques des États ainsi que les objectifs d'expansion capitaliste et impérialiste dans certaines régions imposent l'utilisation du droit international et la rhétorique d'intervention humanitaire (une autre facette de l'impérialisme postcolonial).

Il est intéressant de s'attarder sur les critiques de Žižek à l'encontre de la couverture par des médias occidentaux de la Guerre du Golfe de 1991 et de la Guerre de la Bosnie de 1992-1995:

Au lieu de fournir des informations sur les tendances et les antagonismes sociaux, politiques ou religieux en Irak, les médias ont finalement réduit le conflit à une querelle avec Saddam Hussein, le mal personnifié, le hors-la-loi qui s'est exclu de la communauté internationale civilisée. (...) Dans le cas de la guerre de Bosnie, malgré des cas isolés de diabolisation du président serbe Milosevic, l'attitude prédominante reflète celle d'un observateur quasi-anthropologique. Les médias se surpassent en donnant des leçons sur l'origine ethnique et religieuse du conflit; des traumatismes de plusieurs centaines d'années sont rejoués et interprétés, de sorte que, pour comprendre les racines du conflit, il faut connaître seulement l'histoire de la Yougoslavie, pas toute l'histoire des Balkans depuis l'époque médiévale (...). Dans le conflit bosniaque, il n'est pas possible de prendre parti, on ne peut qu'essayer patiemment de saisir le contexte de ce spectacle sauvage, étranger à notre système de valeurs civilisé (...). Pourtant, cette procédure inverse implique une mystification idéologique encore plus rusée que la diabolisation de Saddam Hussein (...) la guerre de Bosnie est le résultat direct de l'échec de l'Occident à saisir la dynamique politique de la désintégration de la Yougoslavie, du soutien silencieux de l'Occident à nettoyage ethnique (ŽIZEK, 1995, p. 4, notre traduction)¹⁰.

⁹ L'argument de Vitória était aussi singulier car il affirmait l'impossibilité de la conquête des indiens par la violence (les indiens devant exercer le *dominium* sur eux-mêmes), sauf dans les circonstances de résistance infondée aux « visiteurs » ou de punition d'une injustice. Toutefois, à partir de ces deux exceptions et des droits communs susmentionnés, cette théorie a permis, à travers une rhétorique qui garantissaient des droits aux indiens, la conquête de ces populations autochtones par les espagnols.

¹⁰ Texte original: *Instead of providing information on social, political or religious trends and antagonisms in Iraq, the media ultimately reduced the conflict to a quarrel with Saddam Hussein, Evil Personified, the outlaw who excluded himself from the civilized international community. (...) In the case of the Bosnian war, however, notwithstanding isolated cases of the demonization of the Serbian president Milosević, the predominant attitude reflects that of a quasi-anthropological observer. The media outdo one another in giving us lessons on the ethnic and religious background of the conflict; traumas hundreds of years old are being replayed and acted out, so that, in order to understand the roots of the conflict, one has to know not only the history of Yugoslavia, but the entire history of the Balkans from medieval times (...). In the Bosnian conflict, it is therefore not possible simply to take sides, one can only patiently try to grasp the background of this savage spectacle, alien to our civilized system of values (...). Yet this opposite procedure involves an*

De ce fait, le « mythe de l'inévitabilité » des interventions humanitaires peut être contesté à partir de deux points essentiels (ORFORD, 2003). Tout d'abord, la présence de la communauté internationale avant les crises et les interventions militaires se révèlent être essentiels pour la compréhension du processus de déstabilisation d'un État ou d'une région (THOMPSON, 2000)¹¹. De plus, les projets de restructuration économique par la communauté internationale post conflits sont fondamentaux pour expliquer la non-résolution des origines des conflits antérieurs, établissant ainsi une espèce d'instabilité permanente (HINNEBUSCH, 2015; KADRI; MATAR, 2016; WEDEEN, 2013)¹².

De plus, des discours officiels des leaders des États Occidentaux renforcent l'argument d'utilisation des concepts de guerre juste pendant quelques interventions:

Le Premier ministre Tony Blair (Royaume-Uni) a décrit l'intervention de l'OTAN (au Kosovo) en termes de guerre juste, fondée non pas sur des ambitions territoriales mais sur des valeurs de liberté, de primauté du droit, de droits de l'homme et de société ouverte (...). En d'autres termes, les dirigeants occidentaux ont accepté que la pratique de l'intervention puisse être traitée en termes de protection des « principes fondamentaux nécessaires au progrès de l'humanité (BUTLER, 2011, p. 5, notre traduction)¹³.

En particulier, bien que formellement l'intervention des puissances globales en Syrie ne soit pas une intervention humanitaire, la rhétorique se révèle similaire, de telle sorte que, bien que l'Occident ait influencé directement ce conflit, celui-ci est montré comme une lutte entre le bien et le mal:

À la fin de la Première Guerre mondiale, plus d'un million de personnes avaient été tuées ou blessées par des armes chimiques. Nous ne voulons jamais voir ce spectre épouvantable revenir. Ainsi, aujourd'hui, les nations de Grande-Bretagne, de France et des États-Unis d'Amérique ont rassemblé leur pouvoir juste contre la barbarie et la brutalité. Ce soir, je demande à tous les Américains de faire une prière pour les nobles guerriers et nos alliés dans l'accomplissement de leur mission. Nous prions pour que Dieu apporte du réconfort à ceux qui souffrent en Syrie. Nous prions pour que Dieu guide toute la région dans un avenir de dignité et de paix (TRUMP, 2018, notre traduction)¹⁴.

ideological mystification even more cunning than the demonization of Saddam Hussein (...) that is, to avoid the bitter truth that, far from presenting the case of an eccentric ethnic conflict, the Bosnian war is a direct result of the West's failure to grasp the political dynamic of the disintegration of Yugoslavia, of the West's silent support of 'ethnic cleansing'.

¹¹ Dans cette ouvrage, Thompson met l'accent sur les influences des héritages coloniaux sur l'instabilité syrienne actuelle.

¹² Dans lesdits ouvrages, ces auteurs mettent l'accent sur les influences des réformes néolibérales sur l'instabilité syrienne actuelle.

¹³ Texte original: *'Prime Minister Tony Blair (The United Kingdom) described NATO's intervention (in Kosovo) in terms of a just war, based not on territorial ambitions, but on the values of liberty, the rule of law, human rights and an open society (...). In other words, it was accepted among Western leaders that the practice of intervention could be treated in terms of protecting 'fundamental principles necessary for humanity's progress'.*

¹⁴ Une partie du discours prononcé par le président américain Donald Trump, après avoir mené des frappes aériennes sur le territoire syrien. Texte original: *'By the end of World War I, more than one million people had been killed or injured by chemical weapons. We never want to see that ghastly specter return. So today, the*

D'une façon plus subtile, nous pouvons percevoir, à partir de ces discours officiels, les dichotomies analogues à celles de la période coloniale (la civilisation/la barbarie; les chrétiens/les non-chrétiens). De ce fait, plus que jamais, le rôle de l'idéologie est fondamental pour mettre en place le néocolonialisme actuel, en raison notamment de la nécessité d'une approche moins explicite de domination.

Vis-à-vis de l'idéologie encore, nous devons être vigilant à ne pas exprimer que celle-ci soit nécessairement fautive, étant donné que, par rapport à son contenu positif, elle peut être « vraie », tout à fait exacte. En effet, ce qui importe essentiellement n'est pas le contenu affirmé mais la façon dont ce contenu est lié à la position subjective de son propre processus d'énonciation (ZIZEK, 1995). Dans ce contexte:

Quand, par exemple, une puissance occidentale intervient dans un pays du Tiers-Monde en raison de violations des droits de l'homme, ça pourrait bien être vrai que les droits de l'homme les plus élémentaires ne soient pas respectés et que l'intervention occidentale améliore effectivement le dossier des droits de l'homme, pourtant une telle légitimation reste néanmoins « idéologique » dans la mesure où elle ne mentionne pas les véritables motifs de l'intervention (intérêts économiques, etc.). Le mode remarquable de ce « mensonge sous la forme de la vérité » est aujourd'hui un cynisme : avec une franchise désarmante, on « admet tout », mais cette pleine reconnaissance des intérêts de notre pouvoir ne nous empêche nullement de poursuivre ces intérêts – la formule du cynisme n'est plus le classique marxiste « ils ne le savent pas, mais ils le font »; mais plutôt qu'ils le savent bien, mais qu'ils le font quand même (ZIZEK, 1995, p. 4, notre traduction)¹⁵.

De cette manière, même s'il existe un décalage entre le droit international (l'inexistence d'une prévision sur la Charte de Nations Unies de la possibilité d'une intervention humanitaire¹⁶ (ONU, 1945) ainsi que le manque de consensus par rapport à la Responsabilité de Protéger¹⁷) et les intérêts géopolitiques des grandes puissances, ces États impérialistes utilisent la rhétorique de la doctrine juridique de la période coloniale pour justifier le besoin moral et humaniste vis-à-vis desdites

nations of Britain, France and the United States of America have marshaled their righteous power against barbarism and brutality. Tonight, I ask all Americans to say a prayer for our noble warriors and our allies as they carry out their missions. We pray that God will bring comfort to those suffering in Syria. We pray that God will guide the whole region toward a future of dignity and of peace.

¹⁵ Texte original: 'When, for example, some Western power intervenes in a Third World country on account of violations of human rights, it may well be 'true' that in this country the most elementary human rights were not respected, and that the Western intervention will effectively improve the human rights record, yet such a legitimization none the less remains 'ideological' in so far as it fails to mention the true motives of the intervention economic interests, etc.). The outstanding mode of this 'lying in the guise of truth' today is cynicism: with a disarming frankness one 'admits everything', yet this full acknowledgement of our power interests does not in any way prevent us from pursuing these interests -- the formula of cynicism is no longer the classic Marxian 'they do not know it, but they are doing it'; it is 'they know very well what they are doing, yet they are doing it'.

¹⁶ Voir notamment sur ce sujet le Chapitre VII de la Charte des Nations Unies, concernant l'empêchement de la conquête, de l'agression et des interventions (sauf en cas de légitime défense individuelle ou collective, d'une Résolution du CSNU ou de l'invitation d'un pays).

¹⁷ La création de l'expression a été énoncée pour la première fois dans le rapport de la Commission Internationale de l'Intervention et de la Souveraineté, instituée par le gouvernement canadien en décembre de 2001. Parmi les objectifs de ce concept figurait l'établissement des règles/procédures/critères pour l'intervention ; par exemple, la légitimité des interventions militaires quand d'autres approches ont échoué.

interventions. Une fois de plus, bien que l'essai de changement du droit du recours à la force, en établissant la possibilité des interventions humanitaires, ait comme base de vraies préoccupations humanitaires, il semble que d'autres intérêts en arrière-plan soient aussi pris en compte.

4. CONCLUSION

Sur la base des arguments et analyses venant d'être explicités, nous pouvons déclarer que l'objectif de cet article a été atteint, c'est-à-dire la démonstration d'absence de neutralité de SI et du DI avant, pendant et après des interventions humanitaires. En ce sens, la concentration excessive de l'approche solidariste quant à la possibilité (ou pas) d'interventions humanitaires en cas de conflit minimise la « culpabilité » de la société internationale par rapport aux conflits, non seulement en amont, comme par exemple, l'héritage colonial (instrumentalisation du droit international colonial) et l'influence des politiques néolibéraux, mais aussi en aval (instrumentalisation du droit international économique contemporain pour l'application des politiques néolibérales par la gouvernance internationale).

Néanmoins, ces solutions de court-termes (la militarisation des conflits) sont encore prégnantes dans la scène internationale contemporaine :

Les effets sur l'agenda politique mondial des attentats du 11 septembre 2001, la réaction hésitante au Darfour et l'hostilité apparente des dirigeants américains actuels à l'édification d'une nation «humanitaire» (contrairement à ses énormes efforts pour atteindre ses objectifs stratégiques en Afghanistan et l'Irak), se combinent pour donner l'impression que les préoccupations humanitaires et une éthique de la solidarité humaine ne bénéficient pas d'un fort soutien de la part des principaux gouvernements (FALK, 2005, p. 7, notre traduction)¹⁸.

Lorsque les intérêts stratégiques sont faibles, la volonté politique nécessaire pour une action protectrice ne se manifeste pas. Afin d'interpréter les réelles intentions des États intervenants, il est important d'examiner leurs comportements. En particulier, si un pays se retire juste après l'intervention (des retraits irresponsables ; par conséquent, une guerre d'agression) ou établit une présence à long terme pour déterminer les bases stratégiques du gouvernement de l'État qui a souffert de l'intervention (les engagements aux formes d'exploitation après l'intervention ; en conséquence, une occupation hostile prolongée), il est plus probable qu'il y ait des intérêts stratégiques en arrière-plan (FALK, 2005).

¹⁸ Texte original: *'The effects on the global policy agenda of the 11 September 2001 attacks, the dithering response to Darfur, and the apparent hostility of the current US leadership to "humanitarian" nation-building (as contrasted with its enormous efforts in pursuit of strategic goals in Afghanistan and Iraq), combine to give the impression that humanitarian concerns and an ethos of human solidarity do not enjoy strong support from leading governments.'*

La combinaison entre le paternalisme de l'ONU, les modèles de développement de la BM et d'investissements étrangers sans restrictions ont créé une nouvelle forme de colonialisme et ont ainsi approfondi les divisions au sein des sociétés de la Bosnie-Herzégovine et du Timor-Leste. En ce qui concerne ce dernier argument, l'héritage des théories coloniales concernant les interventions humanitaires d'aujourd'hui semble persister. D'abord, les sociétés qui souffrent des interventions sont considérées comme incapables, corrompues et incompétentes à promouvoir les droits de l'homme et la démocratie (la mission civilisatrice et éducatrice à l'encontre des barbares). En conséquence, la gouvernance internationale d'aujourd'hui a la même obligation que les puissances coloniales du passé, c'est-à-dire, d'éduquer et de développer ces pays, car celles-ci seraient neutre et universelle (une forme de tutelle et un projet désintéressé).

De plus, bien que la rhétorique soit l'autodétermination des peuples (le *dominium* sur eux-mêmes), la résistance de ces États en refusant les lois imposées par cette gouvernance serait antinaturelle, car celles-ci se révèlent être transformatrices, libératrices et humanitaires.

* Artigo recebido em 18 de novembro de 2019,
aprovado em 17 de fevereiro de 2020.

BIBLIOGRAPHIE

ANGHIE, A. The evolution of international law: colonial and postcolonial realities. **Third World Quarterly**, v. 27, n. 5, p. 739–753, 2006.

BENZING, M. Midwifing a New State: The United Nations in East Timor. In: BOGDANDY, A. VON; WOLFRUM, R. (Eds.). **Max Planck Yearbook of United Nations Law**. Leiden/Boston: Martinus Nijhoff Publishers, 2005. v. 9p. 295–372.

BIANCHI, A. **International law theories: an inquiry into different ways of thinking**. Oxford: Oxford University Press, 2016.

BUTLER, K. **A critical humanitarian intervention approach**. Warwich: Department of politics and international studies, 2011.

CARTY., A. Critical international law: recent trends in the theory of international law. **European Journal of International Law**, v. 2, n. 1, p. 66–96, 1991.

CARTY, A. Marxism and international law: perspectives for the American (twenty-first) century? In: MARKS, S. (Ed.). **International law on the left: re-examining Marxist legacies**. Cambridge: Cambridge University Press, 2008. p. 169–198.

CHESTERMAN, S. **You, The People: The United Nations, Transitional Administration, and State-Building**. Oxford: Oxford University Press, 2005.

- CHIMNI, B. S. An outline of a Marxist course on public international law. In: MARKS, S. (Ed.). **International law on the left: re-examining Marxist legacies**. Cambridge: Cambridge University Press, 2008. p. 53–91.
- COSTA LIMA, F. Le droit international néolibéral: les contributions du contenu et des sources du DI au néocolonialisme. **Conjuntura Global**, v. 8, n. 2, p. 23–40, 13 nov. 2019.
- COX, R. Social forces, states and world orders: beyond International relations theory. **Millennium: journal of international studies**, v. 10, n. 2, p. 126–155, 1981.
- COX, R.; SCHECHTER, M. G. **The political economy of a plural world: Critical reflections on power, morals and civilization**. London and New York: Routledge/RIPE, 2002.
- FALK, R. Humanitarian intervention: elite and critical perspectives. **Global Dialogue**, v. 7, n. 1–2, p. 1–13, 2005.
- GILPIN, R. **U.S. power and the multinational corporation: The Political Economy of Foreign Direct Investment**. New York: Basic Books, 1975.
- GILPIN, R. **Global Political Economy**. Understanding the International Economic Order. Princeton: Princeton University Press, 2001.
- GRAMSCI, A. **Os Intelectuais e a Organização da Cultura**. Rio de Janeiro: Civilização Brasileira, 1982.
- HINNEBUSCH, R. President and party in post-Ba'athist Syria: from struggle for « reform » to regime deconstruction. In: HINNEBUSCH, R.; ZINTI, T. (Eds.). **Syria: from reform to revolt**. Syracuse: Syracuse University Press, 2015. p. 21–44.
- HIRSHC, M. L'École de Francfort : une critique de la raison instrumentale. **L'Homme et la société**, Marxisme critique et idéologie. n. n. 35-36, p. 115–147, 1975.
- KADRI, A.; MATAR, L. Investment and neoliberalism in Syria. In: KADRI, A. (Ed.). **Development challenges and solutions after the arab spring**. London: Palgrave Macmillan, 2016. p. 200–220.
- KEOHANE, R.; NYE, J. **Power and interdependence: world politics in transition**. New York: Longman, 2001.
- KNAUS, G.; MARTIN, F. Lessons from Bosnia and Herzegovina: Travails of the European Raj. **Journal of Democracy**, v. 14, n. 3, p. 60–74, 2003.
- KOSKENNIEMI, M. What should international lawyers learn from Karl Marx? In: MARKS, S. (Ed.). **International law on the left: re-examining Marxist legacies**. Cambridge: Cambridge University Press, 2008. p. 30–52.
- KRASNER, S. State power and the structure of international trade. **World Politics**, v. 28, n. 3, p. 317–347, 1976.
- MANGA, E. Le retour de la guerre juste. Francisco de Vitoria et les fondements juridiques de la domination globale. **L'Homme et la société**, n. 175, p. 13–38, 2010.
- MARKS, S. Exploitation as an international legal concept. In: MARKS, S. (Ed.). **International law on the left: re-examining Marxist legacies**. Cambridge: Cambridge University Press, 2008. p. 281–308.

MARX, K. Grundrisse. **Manuscritos econômicos de 1857-1858**: Esboços da crítica da economia política. São Paulo: Boitempo, 2011.

MARX, K.; ENGELS, F. **A ideologia alemã**: crítica da mais recente filosofia alemã em seus representantes Feuerbach, B. Bauer e Stirner, e do socialismo alemão em seus diferentes profetas (1845-1846). São Paulo: Hucitec, 1999.

MORTON, A. D. **Unravelling Gramsci**: Hegemony and Passive Revolution in the Global Political Economy. London: Pluto Press, 2007.

ORFORD, A. **Reading humanitarian intervention**: human rights and the use of force in international law. Cambridge: Cambridge University Press, 2003.

PAHUJA, S. Power and rule of law in the global context. **Melbourne university Law Review**, v. 28, n. 1-2, p. 232-253, 2004.

PAQUIN, S. **Économie Politique Internationale**. Paris: Montchrestien, 2009.

POLANYI, K. **A grande transformação**: as origens de nossa época. 2a ed. Rio de Janeiro: Campus, 2000.

STRANGE, S. **The retreat of the State**: the diffusion of power in the World Economy. Cambridge: Cambridge University Press, 1996.

STRANGE, S. **Casino capitalism**. Manchester: Manchester University Press, 1997.

THOMAS, C. **Global governance**, development and human security. London: Pluto Press, 2003.

THOMPSON, E. **Colonial citizens**: republican rights, paternal privilege, and gender in French Syria and Lebanon. New York: Columbia University Press, 2000.

TRUMP, D. **President Trump on Syria Strikes**: Full Transcript and Video. 13 abr. 2018. Disponível em: <<https://www.nytimes.com/2018/04/13/world/middleeast/trump-syria-airstrikes-full-transcript.html>>. Acesso em 19 fev. 2020.

UN. **United Nations Charter**, 26 jun. 1945. Disponível em: <<http://www.un.org/fr/sections/un-charter/chapter-vii/index.html>>

VIGEVANI, T. et al. A contribuição marxista para o estudo das Relações Internacionais. **Lua Nova**, n. 83, p. 111-143, 2011.

WEDEEN, L. Ideology and humor in dark times: notes from Syria. **Critical Inquiry**, n. 39, p. 841-873, 2013.

ZIZEK, S. **Mapping ideology**. London/New York: New Left Books, 1995.